



**RÈGLEMENT BEAC-161**  
**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS– JANVIER 2025**

PROJET

Adopté lors de la séance ordinaire du Conseil  
tenue le XX décembre 2024



PROVINCE DU QUÉBEC  
VILLE DE BEACONSFIELD

## RÈGLEMENT BEAC-161

### RÈGLEMENT SUR LES TARIFS – JANVIER 2025

À la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield, tenue dans la salle du Conseil, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le XX décembre 2024 à 20 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS : Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Peggy Alexopoulos

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé et l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi XX novembre 2024;

Sur motion donnée par la conseiller XX, appuyée par le conseiller XX et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

#### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 MODE DE TARIFICATION

Les biens, services et activités décrites à l'article 2 sont financés, en tout ou en partie, au moyen du tarif prévu au présent règlement.

#### ARTICLE 2 TARIF

Le présent règlement impose et autorise le prélèvement d'un tarif non remboursable, sauf indication contraire, pour l'utilisation des biens ou services mentionnés ci-dessous ou pour les bénéfices découlant des activités décrites ci-dessous, selon le tarif prévu pour chaque bien, service ou activité.

#### 2.1 SERVICE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATROUILLE MUNICIPALE

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.1.1	<b>Permis de construction</b> <b><u>Redevance de transport - Réseau express métropolitain (REM) – si applicable</u></b>  Conformément au <i>Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain</i> (RLRQ c. A-33.3, r.1) de la <i>Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain</i> (chapitre A-33.3, a. 97.2 et 97.3), des frais d'étude de dossier seront exigibles pour valider si une redevance est applicable et s'il y a lieu, pour établir le montant de la redevance, et ce, pour toute demande de permis dont la réalisation des travaux est assujettie à ce règlement.	Coût de l'étude du dossier (frais du consultant désigné par la Ville) + 15 % frais d'administration
2.1.1.1	<b>Habitation</b>  a) Nouveau bâtiment résidentiel (\$/m <sup>2</sup> de superficie brute de plancher)	22,60 \$/m <sup>2</sup> de 0 à 225 m <sup>2</sup> 23,10 \$/m <sup>2</sup> de 226 à 400 m <sup>2</sup> 23,60 \$/m <sup>2</sup> de 401 à 599 m <sup>2</sup> 24,10 \$/m <sup>2</sup> de 600 m <sup>2</sup> et plus  Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.



	<p>b) Agrandissement résidentiel</p> <p>c) Rénovation résidentielle</p> <p>d) Garage détaché et piscine creusée</p> <p>e) Tout autre bâtiment et construction accessoire (excluant thermopompe et équipement mécanique)</p>	<p>14,25 \$/1 000 \$ de coût de travaux de construction (minimum 175 \$)</p> <p>Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.</p> <p>14,25 \$/1 000 \$ de travaux de construction (minimum 200 \$)</p> <p>220 \$</p> <p>Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.</p> <p>65 \$</p>
2.1.1.2	<p><b>Usages des groupes Commerce (C), institutionnel et récréatif (INST), parc et espaces publics (P), utilité publique, transport et communication (U)</b></p> <p>a) Nouveau bâtiment (\$/m<sup>2</sup> de superficie brute de plancher)</p> <p>b) Agrandissement</p> <p>c) Rénovation</p>	<p>23,10 \$/m<sup>2</sup> de 0 à 225 m<sup>2</sup>  23,60 \$/m<sup>2</sup> de 226 à 400 m<sup>2</sup>  24,10 \$/m<sup>2</sup> de 401 à 599 m<sup>2</sup>  24,60 \$/m<sup>2</sup> de 600 m<sup>2</sup> et plus</p> <p>Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné.</p> <p>18 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction de la partie agrandie (minimum 350 \$)</p> <p>Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné.</p> <p>18 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction (minimum 350 \$)</p>
2.1.1.3	<p><b>Étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale</b></p>	



<p>a) Groupe habitation</p>	<p>275 \$/logement + 45 \$/logement additionnel valide pour 4 présentations au Comité consultatif d'urbanisme.</p> <p>115 \$ par présentation additionnelle au Comité consultatif d'urbanisme</p> <p>Toute autre catégorie de travaux, de construction ou d'autorisation : 115 \$</p> <p>Modification architecturale à un plan ayant déjà été approuvé :</p> <p>Sans frais pour les 2 premières demandes</p> <p>110 \$ par demande additionnelle.</p>
<p>b) Groupe commerce et institutionnel</p>	<p>Agrandissement et nouvelle construction :</p> <p>200 m<sup>2</sup> et moins : 650 \$          201 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup> : 1 175 \$          501 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup> : 1 700 \$          1 001 m<sup>2</sup> et plus : 2 750 \$</p> <p>Modification architecturale d'un plan ayant déjà été approuvé : 275 \$</p> <p>Enseigne : 115 \$/enseigne</p> <p>Toute autre catégorie de travaux, de construction ou d'autorisation : 275 \$</p>

<p><b>2.1.2</b></p> <p><b>Certificat d'autorisation</b></p> <p>a) Abattage d'arbres</p>	<p>75 \$ + dépôt*</p> <p>Le tarif ne s'applique pas aux frênes ni au cas où l'arbre est tombé naturellement ou en raison d'une situation climatique</p> <p>*Un dépôt de 500\$ est requis pour les 5 premiers arbres à abattre auquel s'ajoute 100\$ par arbre supplémentaire, dans tous les cas (frênes et arbres tombés naturellement y compris). Le dépôt sera remboursé lorsque les exigences relatives au remplacement d'arbre prévues au Règlement de zonage 720 seront remplies.</p>
<p>b) Antenne de télécommunication</p>	<p>1 275 \$</p>
<p>c) Déblai et remblai</p>	<p>115 \$/terrain</p>
<p>d) Démolition bâtiment principal</p>	
<p>i) Démolition ou déplacement d'un immeuble nécessitant un rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble</p>	
<p>a) Construit après 1940</p>	<p>16 000 \$ + dépôt de 1 000 \$*</p>



<p>b) Construit avant 1940 ou d'intérêt patrimonial ou à fort potentiel</p> <p>c) Tous documents complémentaires pour l'étude d'une demande pour un bâtiment dont le potentiel patrimonial est soulevé lors de la réalisation des études ou demandés par le comité de démolition en vertu du Règlement BEAC-152</p> <p>ii) Démolition ou déplacement d'un immeuble ne nécessitant pas de rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble</p> <p>a) Construit après 1940</p> <p>b) Construit avant 1940 ou d'intérêt patrimonial ou à fort potentiel patrimonial</p> <p>iii) Démolition d'un immeuble visé à l'article 5.2 c) et f) du Règlement BEAC-152</p>	<p>22 000 \$ + dépôt de 1 000 \$*</p> <p>5 000 \$</p> <p>14 000 \$ + dépôt de 1 000 \$</p> <p>20 000 \$ + dépôt de 1 000 \$</p> <p>3 000 \$ + dépôt de 1000 \$*</p> <p>* Un dépôt de 1000\$ pour le compteur d'eau existant sur le bâtiment à être démolir. Le dépôt sera remboursé quand une photo de la lecture du compteur précisant la date de prise sera fournie à la trésorerie et que ce compteur aura été remis aux Travaux publics.</p>
<p>e) Démolition d'un bâtiment accessoire</p> <p>f) Déplacement de construction et d'équipement (large charge) sur la voie publique</p> <p>g) Enseigne permanente</p> <p>h) Espace de stationnement : aménagement ou modification</p> <p>i) Espace de stationnement : aménagement ou modification d'un stationnement d'une superficie totale supérieure à 465 m<sup>2</sup></p> <p>j) Fête de parc et voisinage</p> <p>k) Installation septique</p> <p>l) Travaux dans la bande riveraine</p> <p>m) Sollicitation ou distribution porte-à-porte de matériel publicitaire</p> <p>n) Tournage cinématographique</p> <p>    i) Activité cinématographique</p> <p>    ii) Location d'espace public pour tournage</p> <p>o) Usage temporaire et bâtiment temporaire</p> <p>p) Modification d'une adresse civique</p> <p>q) Forage et le fonçage de pieux sur la propriété privée</p> <p>r) Foyer à combustible solide</p> <p>s) Installation d'une terrasse commerciale</p>	<p>65 \$</p> <p>2 600 \$</p> <p>115 \$</p> <p>105 \$</p> <p>265 \$</p> <p>n/a</p> <p>115 \$</p> <p>375 \$</p> <p>135 \$/année</p> <p>1 475 \$/événement</p> <p>2 375 \$/jour + dépôt de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la ville du coût de réhabilitation du terrain.</p> <p>105 \$</p> <p>210 \$</p> <p>210 \$</p> <p>65 \$</p> <p>65 \$</p>



<b>2.1.3</b>	<b>Modification du règlement de zonage</b>	
	a) Frais d'étude	1 050 \$
	b) Procédure d'adoption	5 250 \$
	c) Procédure d'adoption si modification au plan d'urbanisme	8 500 \$
<b>2.1.3.1</b>	<b>Centre de la petite enfance ou garderie</b>	
	Demande de permis visant la construction d'un bâtiment à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie en zone résidentielle	525 \$ + 500 \$ si la demande est acceptée par le Conseil de ville

<b>2.1.4</b>	<b>Dérogation mineure</b>	
	a) Pour le groupe habitation à l'exception du groupe multifamilial	800 \$ +315 \$ pour une seconde publication à la demande du requérant
	b) Pour tous les autres groupes	2 100 \$

<b>2.1.5</b>	<b>Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble</b>	
	a) Frais d'étude	1 050 \$
	b) Procédure d'adoption	5 250 \$

<b>2.1.6</b>	<b>Projet d'ensemble résidentiel et Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)</b>	
	a) Présentation au Comité consultatif d'urbanisme	2 100 \$

<b>2.1.7</b>	<b>Certificat d'occupation</b>	
	a) Usage commercial	210 \$
	b) Résidence pour personnes âgées	210 \$

<b>2.1.8</b>	<b>Permis de lotissement</b>	
	a) Lotissement d'un terrain/lot	525 \$ pour premier lot et 210 \$ par lot additionnel

<b>2.1.9</b>	<b>Copie de plans</b>	
	a) Copie papier	Coût + 15 % frais administration
	b) Numérisation	35 \$ pour les six premières pages et 3,50 \$/page additionnelle



<b>2.1.10</b>	<b>Patrouille municipale</b> Utilisation des services par des organismes non reconnus ou à but lucratif	
	a) Véhicule de la patrouille municipale + un agent	140 \$/heure
	b) Chaque agent additionnel (aucun véhicule)	70 \$/heure

<b>2.1.11</b>	<b>Immatriculation et contrôle des chiens, chats et autres animaux</b>	
	a) Licence pour l'enregistrement d'un animal non stérilisé	72 \$/2 ans*
	b) Licence pour l'enregistrement d'un animal stérilisé	36 \$/2 ans*
	c) Remplacement d'une médaille perdue	10 \$
	d) Frais pour la mise en fourrière d'un animal sans licence d'enregistrement	50 \$/jour
		* Frais annuel ajustés au prorata du nombre de mois complets lors de l'enregistrement d'un nouvel animal
		* Remboursement de 50 % du tarif lorsque le chien décède dans les 12 premiers mois, sur preuve d'un document attestant le décès et lorsque le gardien déménage à l'extérieur de la Ville de Beaconsfield dans les 12 premiers mois suivant l'obtention de la licence, sur preuve d'un document indiquant la nouvelle adresse.

<b>2.1.12</b>	<b>Permis pour entrepreneurs paysagiste / déneigement / applicateurs de pesticides</b>	
	a) Entrepreneur en déneigement	100 \$ par année (1 <sup>er</sup> novembre au 31 octobre) pour chacun des véhicules moteurs à être utilisés.
	b) Entrepreneur paysagiste	100 \$ par année (1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre) pour chacun des véhicules routiers à être utilisés.
	c) Entrepreneur applicateur de pesticides	60 \$ par année (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) par entrepreneur
	d) Permis temporaire d'application de pesticides	15 \$/permis
	e) Remplacement d'un permis pour entrepreneur paysagiste, entrepreneur en déneigement ou certificat d'enregistrement pour un entrepreneur applicateur de pesticides	15 \$/remplacement d'un permis ou d'un certificat d'enregistrement
	f) Permis pour utilisation du dépôt à feuilles	700 \$ / année (saison automnale) pour chacun des véhicules ou remorques utilisés

<b>2.1.13</b>	<b>Utilisation de la rampe d'accès à l'eau Lakeview pour embarcations nautiques non motorisées</b>	100 \$ / année + dépôt de 100 \$ pour la clé
---------------	--	--



## 2.2 GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.2.1	<b>Transcription et reproduction d'un document papier</b>  a) Copie de règlement b) Photocopie d'un document autre qu'un règlement c) Rapport d'événement ou d'accident d) Copie du plan de rues ou tout autre plan e) Copie du rapport financier	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec  0,47 \$/page (maximum 35 \$)  0,47 \$/page  19 \$  4,70 \$  3,80 \$
2.2.2	<b>Signature d'un commissaire à l'assermentation</b>	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec  Sans frais pour les résidents *  5 \$/document assermenté pour un non-résident*  * Plus les frais de copie, si applicable. Documents à titre personnel seulement, pas de documents professionnels
2.2.3	a) Permis de stationnement temporaire  Un permis de stationnement temporaire peut être obtenu par les résidents ou invités aux conditions suivantes:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le permis sera valide pour une (1) nuit seulement de 2 h à 6 h</li> <li>- Le permis devra être placé dans la lunette arrière du véhicule pour lequel le permis a été émis</li> <li>- Aucun permis ne sera émis s'il neige, si on prévoit de la neige, ou si d'autres travaux de nettoyage ou autres travaux routiers sont planifiés</li> <li>- Aucun permis ne sera émis pour le stationnement sur les routes principales à moins qu'il y ait une allée à cet effet</li> <li>- Le détenteur du permis doit respecter les règles de signalisation, sur les bornes-fontaines, etc.</li> <li>- Il y aura un maximum de trois (3) permis émis par véhicule, par adresse, par année</li> <li>- Les permis peuvent être obtenus par les résidents soit à la réception de l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture régulières, au Service de la patrouille municipale pendant les quarts de travail réguliers ou en contactant le Centre d'appels après les heures régulières de bureau. (Si aucun permis n'est affiché, il est possible que le Service de police émette une contravention)</li> </ul>	Sans frais
	b) Permis de stationnement réservé (stationnement de la gare Beaudrepaire)  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vignette valide pour un (1) an</li> <li>- Réservé aux résidents</li> </ul>	10 \$/vignette  5 \$/coût de remplacement de la vignette





<b>2.2.4.</b>	<b>Célébration d'un mariage ou d'une union civile</b>  Frais pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile  et  Frais pour l'utilisation, l'aménagement et la remise en état de la salle du Conseil	308 \$ (plus taxes) * <small>* Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec</small>  et  375 \$ + dépôt remboursable de 200 \$
<b>2.2.5.</b>	<b>Politique - arbres et bancs commémoratifs</b> a) Arbre b) Banc remis en état (déjà en place) c) <b>Nouveau banc (installation remonte à moins de 3 ans)</b>	750 \$ + taxes 1 500 \$ + taxes 3 500 \$ + taxes
<b>2.2.6.</b>	<b>Tarif pour le traitement administratif des dossiers de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes municipales (articles 511 et suivants, Loi sur les cités et ville)</b> a) Si une seule publication de l'avis public b) Si une 2 <sup>e</sup> publication est requise (montant ajouté à « a »)	1 000 \$ 300 \$  <small>Fait partie des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette.</small>

### 2.3 SERVICES ADMINISTRATIFS

	Biens, services ou activités	Tarif
<b>2.3.1</b>	a) Chèque sans provision ou tout effet bancaire dont la compensation est refusée par l'institution financière b) Confirmation de taxes ou extrait du rôle foncier c) Vente de garage * « année » désigne la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année d) Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexacte) e) Demande écrite de lecture de compteur d'eau sans réponse dans un délai de 15 jours f) Demande écrite de remédier à un compteur d'eau défectueux sans réponse dans un délai d'un an g) Taux de consommation d'eau estimée en l'absence d'historique de consommation h) Envoi d'une lettre certifiée i) Recherche de frais de parcs applicables sans demande de permis	35 \$/chèque 20 \$/confirmation 10 \$ (2 ventes/année*) 175 \$/ vérification 150 \$ en sus du coût de consommation établie 1 500 \$ annuellement en sus du coût de consommation établie 25 mètres cubes par mois. (selon le tarif applicable en vertu du règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau) 10 \$/lettre 300 \$



## 2.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.4.1	<b>Approvisionnement d'eau</b>	
	a) Ouvrir / fermer la vanne d'eau (arrêt de distribution)	
	i) Durant les heures régulières du service	100 \$
	ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi	315 \$
	iii) Le dimanche et les jours fériés	500 \$
	b) Installation ou enlèvement de compteur d'eau	150 \$ /installation ou enlèvement
	c) Inspection du branchement d'aqueduc ou égout sanitaire, sauf nouvelle construction	150 \$ /inspection
	d) Changement de diamètre du compteur d'eau plus la différence de prix entre le nouveau et l'ancien compteur d'eau	5/8 à 3/4"      150 \$ 3/4 à 1"        225 \$ 1" à 2"         575 \$ 2" et plus      prix du manufacturier
	e) Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexact)	consulter la section « Services administratifs »
	f) Lecture du compteur d'eau lors d'une vente	200 \$/lecture
	g) Retiré	
	h) Tuyauteur	
	i) Durant les heures régulières du service	100 \$/heure
	ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi	3 heures min. (450 \$) et 150 \$ par heure additionnelle
iii) Le dimanche et les jours fériés	3 heures min. (450 \$) et 150 \$ par heure additionnelle	
i) Réparation de la boîte noire	200 \$	
j) Remplacement du couvercle de la boîte de service	50 \$	
k) Excavation de la boîte de service	1500 \$	
2.4.2	<b>Accès au conteneur de matériaux en vrac</b>	
	Le dépôt de matériaux en vrac situé aux Travaux publics est à la disposition des résidents seulement, sur présentation d'une preuve de résidence. Un total de cinq (5) accès gratuits par adresse civique est autorisé annuellement. Par la suite, les frais suivants s'appliquent :	
	a) Automobile	15 \$/voyage



	b) Camionnette « pick up » et fourgonnette	40 \$/voyage
	c) Camion « cube »	Minimum 100 \$/voyage*
	d) Camion avec benne (poids de moins de 5 tonnes seulement)	Minimum 150 \$ /voyage*
	e) Remorque 1 essieu	Minimum 80 \$/voyage*
	f) Remorque 2 essieux	Minimum 200 \$ /voyage*
		*sur estimation

<b>2.4.3</b>	<b>Cueillette spéciale chez le résident</b>	
	a) Camion « pick-up »	100 \$/cueillette
	b) Équipe avec camion 6 roues	200 \$/cueillette
	c) Équipe avec camion 10 roues	275 \$/cueillette

<b>2.4.4</b>	<b>Égouts</b>	
	a) Utilisation du camion à égout	
	i) Durant les heures de travail régulières du service	300 \$ /appel
	ii) Hors des heures régulières (lundi au vendredi) et le samedi	635 \$/appel
	iii) Le dimanche et les jours fériés	800 \$/appel

<b>2.4.5</b>	<b>Ramassage de branches</b>	
	Tarification pour les périodes suivantes :	
	1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars / 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août /	60 \$/premières 30 minutes
	1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre	35 \$/15 minutes additionnelles

<b>2.4.6</b>	<b>Location du balai de rue ou du camion-citerne</b>	
	a) Durant les heures régulières du service	400 \$ /heure
	b) En temps supplémentaire (3 heures minimum)	500 \$ /heure (pour le camion-citerne, ajouter le prix de l'eau utilisée, selon le taux de la taxe en vigueur lors de l'utilisation)

<b>2.4.7</b>	<b>Utilisation de l'emprise d'une rue publique, tel que :</b>	
	- Ponceau	100 \$ + dépôt de 2 500 \$
	- Fossé	
	- Système d'irrigation	
	- Coupe de toute sorte (bordure, trottoirs, etc.)	
	- -Nouveau raccordement ou remplacement d'entrée de service raccordé aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville	



	<b>Toute utilisation autre qu'une emprise de rue publique (parc, terrain municipal, etc.)</b>	200 \$ + dépôt minimal de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la Ville du coût de réhabilitation du terrain
--	---	--

<b>2.4.8</b>	<b>Installation d'un compteur d'eau / nouvelle construction</b> Ce montant inclut la fourniture et l'installation du compteur, l'inspection des branchements d'aqueduc et d'égout sanitaire et l'ouverture de l'arrêt de ligne	600 \$/compteur 5/8" 600 \$/compteur 3/4" 750 \$/compteur 1" 1250 \$/compteur 1 ½" 1500 \$/compteur 2" 1750 \$/compteur 3" Prix du compteur 4" à l'achat + 200 \$ antenne + 500 \$ installation
--------------	---	--

## **2.5 SERVICE CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Les tarifs associés aux biens, services et activités offerts par le Service Culture, loisirs et vie communautaire sont prévus à l'annexe « A », laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 3 TRAVAUX RECOUVRABLES DE TIERS**

Pour les travaux recouvrables de tiers, il sera facturé ce qui suit :

- a) Rémunération de l'employé municipal au taux horaire prévu à la convention de travail ou à la politique de rémunération des cadres pour chaque heure de travail effectuée;
- b) Bénéfices marginaux de l'employé municipal, soit 57 % de la rémunération facturée;
- c) Équipements municipaux utilisés selon le taux horaire prévu à l'annexe « B », laquelle fait partie intégrante du présent règlement;
- d) Utilisation de matériaux et services externes découlant d'actions ou d'omissions du tiers, selon le coût indiqué sur la facture du fournisseur externe;
- e) Frais d'administration représentant 15 % de la facture (calculés en fonction des montants prévus aux paragraphes a) à d) ci-dessus).

### **ARTICLE 4 TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

S'il y a lieu, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale s'ajoutent aux montants mentionnés au présent règlement. Il est entendu que les règles fiscales fédérales et provinciales doivent être respectées en tout temps.

### **ARTICLE 5 TARIFS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE LA VILLE**

Les tarifs et droits fixés par le présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de Beaconsfield.

Ces tarifs et droits s'appliquent nonobstant toute disposition inconciliable d'un autre règlement ou d'une résolution de la Ville de Beaconsfield.

Les montants dus en vertu du présent règlement ainsi que les montants dus pour des travaux recouvrables de tiers découlant d'actions ou d'omissions d'un tiers portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la Ville à l'utilisateur, au bénéficiaire ou au tiers

### **ARTICLE 6 TARIFS DE LA VILLE DE BEACONSFIELD AVANT JANVIER 2002 ET TARIFS ADOPTÉS OU MODIFIÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ**



Les tarifs imposés par règlements de la Ville de Beaconsfield en vigueur le 31 décembre 2001 ainsi que ceux adoptés ou modifiés par les règlements du Conseil d'arrondissement de Beaconsfield-Baie D'Urfé, Ville de Montréal, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2005, et qui ne sont pas compris dans le présent règlement, continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 7    REMPLACEMENT**

Le règlement BEAC-155 et ses amendements sont par les présentes remplacés.

**ARTICLE 8    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et les tarifs s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**

PROJET



**Règlement BEAC-161  
Annexe A  
Frais et tarifs pour le Service Culture et loisirs**

**Dans l'annexe A, le terme « association » désigne les associations dûment reconnues par le Conseil de la Ville de Beaconsfield, à moins qu'autrement spécifiquement mentionné au présent règlement.**

*(page suivante)*



**TABLEAU 1**  
**SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BEACONSFIELD**  
*Taxes incluses (si applicable)*

*Taxes incluses (si applicable)*

<b>MEMBRE</b>	
Résidents de Beaconsfield & Kirkland	0 \$
Institutions de Beaconsfield	0 \$
Non-résident - Adulte	120 \$/année
Non-résident - Aîné	60 \$/année
Non-résident – Enfants et étudiant	60 \$/année
Non-résident – Famille (2 adultes et 2 enfants de moins de 13 ans)	240 \$/année
Remplacement de la carte	5 \$/carte
Non-résident – étudiant (enfant) - été (3 mois)	30 \$/3 mois
Non-résident – Famille - été (3 mois – enfants seulement)	60 \$/3 mois

*N.B. Sans frais pour les étudiants de Place Cartier et Batshaw qui se qualifient sous l'entente spéciale*

<b>IMPRESSION</b> (bibliothèque, Centennial, Centre récréatif)	
Photocopie-impression en noir et blanc (\$/page)	0,25 \$
Photocopie-impression couleur (\$/page)	0,50 \$

<b>SERVICE</b>	
Frais d'administration	10 \$

<b>VENTE DE LIVRES EN CONTINU</b>	
Documents élaqués	0,25 \$ à 20 \$



**TABLEAU 2**  
**TARIFS DU CENTRE RÉCRÉATIF POUR LES ACTIVITÉS PUBLIQUES**  
*Taxes incluses (si applicable)*

<b>RÉSIDENT</b> (Beaconsfield et Kirkland)	<b>ACTIVITÉ</b>	<b>ENTRÉE INDIVIDUELLE</b> (sans frais avec la carte loisirs)
Enfant moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bain libre</li> <li>• Patinage libre</li> <li>• Patinage artistique</li> <li>• Hockey libre</li> <li>• Gymnase</li> </ul>	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		2,50 \$
Adulte 18 à 59 ans		4,50 \$
Résident aîné 60 ans +		4,50 \$
<b>NON-RÉSIDENT</b> (autre que Kirkland)	<b>ACTIVITÉ</b>	<b>ENTRÉE INDIVIDUELLE</b>
Enfant moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bain libre</li> <li>• Patinage libre</li> <li>• Patinage artistique</li> <li>• Hockey libre</li> <li>• Gymnase</li> </ul>	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		4,50 \$
Adulte 18 à 59 ans		6,75 \$
Non-résident aîné 60 ans +		6,75 \$

**TARIFS POUR ACTIVITÉS PUBLIQUES - CARTE LOISIRS ET ACCES**

<b>RÉSIDENT</b> <b>(BEACONSFIELD SEULEMENT)</b>	<b>CARTE LOISIRS</b>	<b>TARIF / ANNÉE</b>
Enfant moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation</li> <li>• Patinage libre</li> <li>• Patinage artistique</li> <li>• Hockey libre</li> <li>• Gymnase</li> </ul>	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		45,00 \$
Adulte 18 à 59 ans		55,00 \$
Maximum famille		125,00 \$
Résident aîné 60 ans +		25,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
<b>NON-RÉSIDENT</b>	<b>CARTE LOISIRS</b>	<b>TARIF / ANNÉE</b>
Enfant moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation</li> <li>• Patinage libre</li> <li>• Patinage artistique</li> <li>• Hockey libre</li> <li>• Gymnase</li> </ul>	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		160,00 \$
Adulte 18 à 59 ans		265,00 \$
Maximum famille		630,00 \$
Résident aîné 60 ans +		160,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
<b>NON-RÉSIDENT</b>	<b>CARTE D'ACCÈS</b>	<b>15 / 40 entrées</b>
Junior 3 à 17 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation</li> <li>• Patinage libre</li> <li>• Patinage artistique</li> <li>• Hockey libre</li> <li>• Gymnase</li> </ul>	63 \$ / 171 \$
Adulte 18 ans+		94,50 \$ / 256,50 \$
Aîné 60 ans +		94,50 \$ / 256,50 \$





**TABLEAU 3**  
**TARIFS DE LOCATION DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF**  
*Avant taxes*

CATÉGORIE D'USAGER		UTILISATION/HEURES	TARIF / HEURE
<b>Saison régulière (automne/hiver)</b> Associations de sports mineurs de Beaconsfield (hockey, ringuette, patinage) Écoles de Beaconsfield		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures régulières</li> <li>- Heures non régulières (lundi au vendredi de 6 h à 17 h)</li> </ul>	95,00 \$ 80,00 \$
<b>Activités supervisées pour jeunes</b> (pas d'heures d'associations /usage occasionnel) Jeunes < 18 ans		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saison régulière – en tout temps</li> <li>- Camp – Association</li> <li>- Équipes de jeunes</li> <li>- Écoles – non-résidents</li> </ul>	150,00 \$
<b>Association des Anciens Hockeyeurs de Beaconsfield</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saison régulière – en tout temps</li> <li>- Tarif de tournoi</li> </ul>	155,00 \$ 135,00 \$
<b>Adultes</b> "Résident": Minimum 60 % des participants doivent être des résidents de Beaconsfield.	Hors-pointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lundi à vendredi 6 h à 17 h</li> <li>-</li> </ul>	Résident : 155,00 \$ Non-résident : 188,00 \$
	Pointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lundi à vendredi 17 h à 24 h</li> </ul>	Résident : 180,00 \$ Non-résident : 220,00 \$
	Hors-pointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Samedi-dimanche 6 h à 24 h</li> </ul>	Résident : 180,00 \$ Non-résident : 220,00 \$
<b>Écoles/ Camps (Commercial)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Camps pour jeunes de 2-18 ans</li> </ul>	Pointe : 180,00 \$ Hors-pointe : 220,00 \$
<b>Commercial</b>			230,00 \$
PUBLICITÉ - ARÉNA		SPÉCIFICATIONS	TARIF / ANNÉE
Surfaceuse à glace		- Devant	1 000 \$
		- Chaque côté	1 000 \$
Panneau mural 4'x 8' ou bande		- Commercial	425 \$
		- Association	160 \$
FRAIS ADDITIONNELS		SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location Saison régulière		- Annulation reçue 6 jours ou moins	100 % du tarif
		- Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif
ANNULATION DE LOCATION Saison estivale		- Annulation reçue 30 jours ou moins	100 % du tarif
		- Annulation reçue 31 jours ou plus	20 % du tarif



**TABLEAU 4**  
**TARIFS DE LOCATION DU GYMNASE AU CENTRE RÉCRÉATIF**  
*Avant taxes*

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ (EN TOUT TEMPS)	TARIF / HEURE
<b>Associations</b>	A1) Sport primaire (basketball, volleyball, etc.)	28,30 \$
	A2) Activité secondaire (Bluefins, hockey, soccer, synchro, cadet, etc.)	28,30 \$
<b>Écoles de Beaconsfield</b>	B1) Activité sociale avec cuisine (incluant montage et nettoyage)	77,75 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
<b>Résident de Beaconsfield</b> (Individu adulte / groupe)	A) Activité sportive	66,00 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	89,60 \$
<b>École à l'extérieur de Beaconsfield</b> (Sports études)	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
<b>Non-résident de Beaconsfield</b> (Individu / activité de groupe)	A) Activité sportive	90,65 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	149,35 \$
<b>École de sport / camp commercial</b>	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
<b>Corporation, entreprise</b>	A) Activité sportive	139,05 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	187,45 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Dépôt de sécurité et dommage	A) Événement sportif	200 \$/événement
	B) Activité sociale	500 \$/événement
<b>Annulation de location</b>	<b>-Applicable pour toutes les installations</b>	
	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

- Aucun groupe de hockey-balle n'est permis



**TABLEAU 5**  
**TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE AU CENTRE RÉCRÉATIF**  
*Avant taxes*

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ (EN TOUT TEMPS)	TARIF / HEURE
<b>Associations / Écoles</b> - Équipe de natation BHS - Batshaw - Réadaptation - Écoles locales - Garderies locales - Centre Cartier - École de sports d'été - Programme Sport-Étude	Tarif de base : Piscine et 3 sauveteurs	128,75 \$
	Chaque sauveteur additionnel <i>Selon les normes</i>	25,75 \$
	Instructeur additionnel	32,45 \$
<b>Associations</b> - Bluefins - Synchro - Tiburon Water Polo	Piscine complète sans sauveteur 36,50 \$ Événement piscine avec sauveteurs 104,00 \$ Événement montage / démontage 31,90 \$ Par corridor partagé 4,80 \$	
	Chaque sauveteur additionnel <i>Selon les normes</i>	25,75 \$
<b>Commercial</b>	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	223,50 \$
	Chaque sauveteur additionnel <i>Selon les normes</i>	25,75 \$
<b>Résident</b> - Privé - Camp d'été à Beaconsfield	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	157,60 \$
	Chaque sauveteur additionnel <i>Selon les normes</i>	25,75 \$
<b>Non-Résident</b> - Privé - Groupes municipaux non-résident - Camps d'été non-résident - Écoles non-résident	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	173,60 \$
	Chaque sauveteur additionnel <i>Selon les normes</i>	25,75 \$
<b>FRAIS ADDITIONNELS</b>	<b>SPÉCIFICATIONS</b>	<b>FRAIS</b>
*dépôt de sécurité et dommage	Compétition	200 \$/compétition
<b>Annulation de location</b>	- Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	- Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif



**TABLEAU 6**  
**SALLES DU CENTRE RÉCRÉATIF ET CHALETS**  
*Avant taxes*

INSTALLATION	CATÉGORIE D'USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
<b>Centre récréatif</b> - Salle polyvalente (900 pi <sup>2</sup> ) - Salon (600 pi <sup>2</sup> ) - Centre des jeunes (900 pi <sup>2</sup> ) Centre des jeunes avec restriction	<b>Associations / Écoles de Beaconsfield</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion / cliniques</li> <li>• Activités</li> <li>• Rencontre sociale</li> <li>• Collecte de fonds</li> </ul>	0 \$ 22,15 \$ 33,50 \$ 33,50 \$
	<b>Résident (Beaconsfield) / Écoles régionales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités et réunions</li> <li>• Rencontre sociale</li> </ul>	39,15 \$ 55,10 \$
	<b>Non-résident</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités et réunions</li> <li>• Rencontre sociale</li> </ul>	55,60 \$ 80,35 \$
	<b>Commercial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les activités</li> </ul>	91,75 \$
<b>Vestiaire aréna</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans location de glace</li> <li>• Avec location de glace</li> </ul>	21,75 \$ 11,85 \$
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association – réunion</li> <li>• Usage secondaire (pas de rencontre sociale)</li> </ul>	0 \$ 21,65 \$
<b>Chalet</b> - Beacon Hill	<b>Associations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion / clinique / Guides et Scouts</li> <li>• Activité / conférence / exposition</li> <li>• Rencontre sociale avec cuisine / fête / réception</li> <li>• Collecte de fonds (3 heures min.)</li> </ul>	0 \$ 33,50 \$ 44,00 \$ 44,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b>	
	<b>Résident (Beaconsfield)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion</li> <li>• Privé / Fête avec cuisine / réception / rencontre sociale / dîner / danse / mariage / baptême (3 heures min.)</li> </ul>	65,00 \$ 98,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b>	
	<b>Non-résident</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion</li> <li>• Privé / Fête avec cuisine / réception / rencontre sociale / dîner / danse / mariage / baptême (3 heures min.)</li> </ul>	98,00 \$ 137,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b>	
<b>Salle de réunion Chalet Beacon Hill</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association – réunion</li> </ul>	0\$
<b>Autres chalets</b> Disponibilité saisonnière	<b>Associations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion</li> <li>• Activité sociale</li> </ul>	0 \$ 22,00 \$
	<b>Résident (Beaconsfield)</b>	22,00 \$
	<b>Non disponible pour les non-résidents</b> <b>Non disponible pour les activités commerciales</b>	
	N/A	
<b>FRAIS ADDITIONNELS</b>	<b>SPÉCIFICATIONS</b>	<b>FRAIS</b>
<b>Dépôt de sécurité et dommage</b>	Un dépôt peut être demandé	50 \$/événement
<b>Frais de nettoyage</b>	Applicable sur location des chalets seulement	50 \$/événement
<b>Annulation de location</b>	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100 % du tarif
	– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

NB<sup>1</sup> : Réunion d'association = Assemblée générale, réunion mensuelle des directeurs, entraîneurs ou une clinique de certification sanctionnée et inscriptions.

NB<sup>2</sup> : Tarif avantageux pour la location d'un chalet pour une fête de fin de saison pour les associations de sports mineurs - pour une période de 3 heures pour 69 \$ – nettoyage non inclus.



**TABLEAU 7**  
**ÉDIFICE CENTENNIAL, ANNEXE DE L'HÔTEL DE VILLE**  
*Avant taxes*

INSTALLATION	CATÉGORIE D'USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Édifice Centennial : Salle 204	<b>Associations</b> • Réunion	0 \$
Édifice Centennial: Salle 200	<b>Associations</b> • Réunion • Activité / Clinique / conférence / exposition	0 \$ 18,00 \$
Édifice Centennial : Rez-de-chaussée	<b>Associations</b> • Réunion • Activité / clinique / conférence / exposition • Rencontre sociale, fête, réception • Collecte de fonds	0 \$ 27,00 \$ 44,00 \$ 44,00 \$
	<b>Résident (Beaconsfield)</b> • Réunion • Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême, incluant entreprises à profit ou non (3 heures min.) • Entreprise, commerce (Beaconsfield)	55,00 \$ 77,00 \$ 104,00 \$
	<b>Non-résident</b> • Réunion / activité • Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême (3 heures min.) • Entreprise, commerce	82,00 \$ 120,00 \$ 148,00 \$
Annexe Herb Linder	<b>Associations</b> • Réunion • Activité / clinique / conférence / exposition • Rencontre sociale avec cuisine, fête, réception • Collecte de fonds (3 heures min.)	0 \$ 33,00 \$ 44,00 \$ 44,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b> <b>Résident (Beaconsfield)</b> • Réunion • Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême (3 heures min.)	65,00 \$ 98,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b> <b>Non-résident</b> • Réunion / activité • Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême, incluant (3 heures min.)	98,00 \$ 137,00 \$
	<b>Non disponible pour les activités commerciales</b>	
<b>FRAIS ADDITIONNELS</b>	<b>SPÉCIFICATIONS</b>	<b>FRAIS</b>
Frais additionnels	• Dépôt de sécurité pour toutes les locations sociales • Amende pour fermeture tardive • Frais de nettoyage • Préposé à la réception (taux horaire) • Amende pour confettis ou bulles	200 \$/événement 150 %/taux horaire 100 \$/événement 22,00 \$/h 50 \$/événement
Annulation de location	<b>Toutes les installations</b> - Annulation reçue 6 jours ou moins - Annulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20 % du tarif

**Notes**

- Cuisine non disponible à l'édifice Centennial, espace-bar seulement.
- Centennial : Combinaison salle de conférence / salon – sous-sol non inclus.
- Location de la salle 200, salle 204, sous-sol - non disponible aux résidents ni aux non-résidents.



**TABLEAU 8**  
**TERRAINS SPORTIFS, PARCS ET ESPACES VERTS– FRAIS D'UTILISATION**  
*Avant taxes*

CATÉGORIE	UTILISATION / HEURE	TARIF / HEURE
<b>Baseball / Soccer</b> Pas de lignage ni d'équipement	Associations	0 \$
	Résident	0 \$
	Non-résident	27,80 \$
	Corporatif	33,00 \$
<b>Terrain multi-sport (patinoire extérieure/tennis)</b>	Résidents	0 \$
	Associations – en saison	0 \$
	Corporatif	31,00\$
CATÉGORIE	HEURE	TARIF
<b>Cours - Parcs et espaces verts</b> Ne s'applique pas aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• terrains sportifs (tarif normal applicable)</li> <li>• parcs riverains (pas de cours permis)</li> </ul>	7 jours sur 7 : 9 h à 21 h	Permis saisonnier 50 \$ (1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location	Toutes les installations – Annulation reçue 6 jours ou moins – Annulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20% du tarif
ASSOCIATION - FRAIS DES USAGERS DE TERRAINS		
<b>Soccer Lakeshore</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Soccer pour femmes</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Rugby</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Balle lente</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Baseball</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Softball</b>	Frais annuel	0 \$
<b>Football</b>	Frais annuel	0 \$
<b>TOURNOI - ASSOCIATION</b>	Préposé au parc Chaque heure additionnelle	25,75 \$ / h
<b>TOURNOI - AUTRES</b>	Préposé au parc	31,00 \$/ h



**TABLEAU 9**  
**CONTRATS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS**  
*Avant taxes*

INSTALLATIONS	GROUPE D'USAGERS	TARIF / MOIS
<b>Chalet Beacon Hill</b> (cuisine disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	1440,00 \$ (journée entière)
<b>Chalet Windermere</b> (cuisine non disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	635,00 \$ (journée entière)

**TABLEAU 10**  
**TARIFS DE BASE DES PROGRAMMES**  
*Avant taxes*

PROGRAMMES	UNITÉ	
1. Art préscolaire / art et musique	60 min.	9,00 \$
2. Jeunes artistes	60 min	9,25 \$
3. Théâtre jeunesse	60 min	9,50 \$
4. Cours culturels pour adultes (incluant bibliothèque)	60 min	9,75 \$
5. Spectacles pour enfants	événement	5,00 \$-15,00 \$
6. Spectacles pour adultes	événement	5,00 \$-25,00 \$
7. Sports préscolaires	45 min.	7,75 \$
8. Mise en forme pour jeunes	60 min	8,25 \$
9. Patinage pour préscolaire et ados	30 min	8,75 \$
10. Patinage pour préscolaire et ados	45 min.	9,75 \$
11. Gardiens avertis	cours	50,00 \$-75,00 \$
12. Mise en forme pour adultes	60 min	8,30 \$
13. Mise en forme spécialisée pour adultes	60 min	8,75 \$
14. Golf	60 min.	14,50\$
15. Patinage adulte	30 min	9,40 \$
16. Patinage adulte	45 min.	11,00 \$
17. Yoga pour adultes	60 min	8,30 \$
18. Natation Voix Olympique débutant, blanc, jaune, vert et rouge	30 min.	7,50 \$
19. Natation Voix Olympique bleu, bronze, argent et or	45 min	8,65 \$
20. Natation pour ados	45 min.	8,65 \$
21. Natation pour ados	30 min	7,50 \$
22. Natation pour adulte	30 min	7,70 \$
23. Cours de natation privé – enfant	30 min	32,45 \$
24. Cours de natation privé – adulte	30 min	32,45 \$
25. Aquaforme	45 min.	9,75 \$
26. Aquacarte	semaine	22,70 \$
27. Médaille de bronze	cours	0 \$ *
28. Croix de bronze	cours	0 \$ *
29. Sauveteur national	cours	0 \$ *
30. Secourisme standard (RCR, premiers soins)	cours	80,00 \$ – 120,00 \$
31. Secourisme pour sauveteurs	cours	0 \$ *
32. Terrains de jeux	Été ou semaine	40,00 – 200,00 \$
33. Camp de jour – Centre récréatif	semaine	230,00 \$
34. Camp aventure – Chalets de parcs	semaine	215,00 \$
35. Camp spécialisé	semaine	290,00 \$
36. Moniteur en formation	cours	70,00 \$-170,00 \$
37. Sortie camp d'été	excursion	5,00 \$-25,00 \$
38. Garderies – Camps d'été	variable	15,00 \$-40,00 \$
39. Atelier ou activité spéciale (activités pour aînés et bibliothèque)	Atelier	2,00 \$-100,00 \$
40. Forfait Fête d'enfants (salle + activité publique)	180 min	175,00 \$-350,00 \$
41. Frais d'annulation - Camp de jour (enfant / semaine)	avant sem.1 <sup>er</sup> juin	25,00 \$
42. Frais d'annulation - Camp de jour (enfants / semaine)	Après 1 <sup>er</sup> juin	50 % du montant
43. Frais d'annulation	cours	25,00 \$
44. Requalification – Sauveteur National	Cours	80 \$ à 120 \$

Notes :

- Aîné Beaconsfield (60+) Rabais aînés (- 50 %) \*\*\*
- Aîné non-résident (60+) : Taux résident adulte
- Non-résident: 125 %
- Employé : (-33.3 %)
- Employé non-résident : (-16.25 %)

\*Selon la subvention accordée, les cours de sauvetage sont maintenant gratuits

\*\*\*Le rabais aîné est uniquement applicable aux cours et non à une activité spéciale (ex : ateliers, spectacles, etc.)

Annexe A – 2025



**TABLEAU 11**  
**TARIFS DES COMMANDITAIRES POUR LES ÉVÉNEMENTS**  
*Taxes incluses (si applicable)*

COMMANDITAIRES D'ÉVÉNEMENTS	UNITÉ	
Ami	événement	200 \$-499 \$
Niveau Bronze	événement	500 \$-999 \$
Niveau Argent	événement	1000 \$-2999 \$
Niveau Or	événement	3000 \$-4999 \$
Niveau Platine	événement	5000 \$ +
SÉRIES CULTURELLES	UNITÉ	
Culturel général	événement	1000 \$ - 2000 \$
Culture général	série	3000 \$ - 10000 \$
Publicité dans la brochure	publicité	500-1000 \$

**TABLEAU 12**  
**ENVIRONNEMENT**  
*Taxes incluses (si applicable)*

ITEMS	UNITÉ	
Composteurs	chacun	30 \$
Barils de pluie	chacun	40 \$
Composteur de comptoir	chacun	7 \$

**TABLEAU 13**  
**TARIFS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**  
*Taxes incluses (si applicable)*

ITEMS	UNITÉ	
Frais – vente / présentoir / exposition	location d'équipement	10 \$ - 25 \$
Frais – vente / présentoir / exposition	emplacement	10 \$ - 30 \$
Événements spéciaux – biblio et culture	chacun	2 \$-30 \$
Événements spéciaux – activités, jeux et maquillage d'enfants	chacun	0 \$-10 \$
Événements spéciaux – vente de nourriture et boissons	chacun	1 \$ à 20 \$
Camping communautaire	par tente	25 \$
Centre récréatif - préposé à la réception	par événement	25 \$
Centre récréatif - frais de nettoyage	par événement	100 \$ - 250 \$
Centre récréatif - gardien de sécurité	par événement	30 \$ - 50 \$

**TABLEAU 14**  
**TARIFS DE LOCATION D'ESPACE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES LÉGÈRES**  
*Taxes incluses*

USAGER	DESCRIPTION	TARIF
Résident de Beaconsfield uniquement	Location d'espace pour embarcations nautiques légères sur support (à l'exception des pédalos) au parc Centennial	60 \$/période estivale

**TABLEAU 15**  
**PASSEPORT CITOYEN NUMÉRIQUE BCITI**  
*Taxes en sus*

MEMBRE	
Passeport citoyen BCITI (papier et numérique)	gratuit
Passeport citoyen BCITI (plastifiée)	10 \$
Renouvellement ou remplacement du passeport citoyen BCITI (plastifiée)	10 \$





**ANNEXE B**

**GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES**  
**Tarif horaire des équipements**

Base tarif 2021

Classe	Nom de l'équipement	Taux horaires (\$)
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	19,89
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	20,27
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,58
151	Auto C.E.	27,12
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	14,44
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	15,02
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,67
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	13,27
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	21,49
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	24,67
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	25,62
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	27,02
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	38,49
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	24,55
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	38,49
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	38,49
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	25,35
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	47,75
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	61,92
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	58,33
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	68,70
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	52,71
309	Camion écurer d'égout	107,81
319	Camion vide-puisard (Vector)	72,51
387	Unité mobile d'entretien mécanique	62,52
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	29,37
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	41,22
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	62,87
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	273,08
451A	Excavatrice sur roues	54,38
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	104,53
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	169,22
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibreur	12,44
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	42,69